

Paris, le 2 décembre 2008

Docteur Guy Baillon

Psychiatre des Hôpitaux

"mailto:guy-baillon@orange.fr" guy-baillon@orange.fr

Sinistre 2 décembre 2008

Le Président a voulu parler de la psychiatrie à la Nation. Il a tenu à le faire d'un hôpital psychiatrique, ce qu'aucun Président n'avait encore osé faire, alors que selon ses propos son entourage lui avait dit « Ne touches pas à ce domaine. Tout le monde s'y casse la figure ». (Il aurait du écouter, hélas !)

Mais lui ne recule devant aucun défi.

En effet, témoins des propos tenus et des gestes qui l'accompagnaient, nous savons qu'il faudra un autre Président de la République pour que pareil affront à l'humain soit effacé.

Comment n'avons-nous pas pu crier notre honte et notre colère sur le champ ?

La folie est redevenue à la demande d'un Président l'objet de la vindicte populaire.

La folie est condamnable, il faut l'enfermer et l'effacer !

Le danger est à nos portes. Il faut soigner certes, mais il faut surtout protéger la société, avons-nous entendu.

D'abord les hôpitaux vont être sécurisés (on pense barbelés, caméra, miradors, doubles portes blindées, les fouilles au corps, les chiens,Ö)

Mais d'abord il va y avoir « obligation de soins ».

Cette affirmation n'avait jamais été prononcée par un Président, ni par un ministre.

C'est une décision d'une gravité exceptionnelle. Elle vient s'ajouter à l'atteinte à la liberté que représente toute hospitalisation d'office. Elle vient enfreindre toutes les règles médicales. Elle empiète sur la liberté des familles. C'est en fait l'ouverture à l'arbitraire, car elle ne s'appuie sur aucune donnée vérifiable, et ses limites seront incontrôlables.

Elle va même pouvoir se continuer « à domicile ».

Un pas de plus dans l'atteinte à la liberté.

Ces deux décisions constituent l'écrasement de tout espace thérapeutique†: toute la psychiatrie est dans cet espace†: nous connaissons la difficulté pour une personne qui n'a pas conscience de la nature de ses troubles pour qu'elle arrive peu à peu se sentir soutenue en confiance et qu'elle perçoive l'appui qu'elle peut tirer des soins. Tout soin obligatoire au contraire la pousse à comprendre que la société qui l'entoure lui est hostile, alors consciemment et inconsciemment elle va s'organiser pour lutter contre elle.

Cette obligation vient annuler la psychiatrie dans sa qualité de soins.

On a cru l'entendre dire aux familles « Dormez tranquille » : un officier de police va venir apporter les médicaments à domicile, les pompiers les assisteront au cas où votre malade de refuserait d'avaler son médicament (certes on a quelques doutes sur l'ambiance pour faire les injections obligatoires). C'est avoir une piètre idée du désir de soin qu'ont les familles.

Le schizophrène (car le terme a été employé comme si la science avait reconnu le terme comme une vérité scientifique incontournable), qui sera sorti sans permission, fera l'objet d'une poursuite ; pour prévenir pareille folie il recevra un bracelet de « géo-localisation »^a. Ce bracelet pourra de façon préventive être posé d'emblée en même temps que le diagnostic, tout comme les personnes ayant une maladie d'Alzheimer, la comparaison a été affirmée et elle est forte, elle montre la méconnaissance totale qu'a le Président sur ce que sont les troubles psychiques. Comment ses conseillers le laissent-ils ainsi se couvrir de ridicule ?

Une autre barrière est ainsi franchie†: celle de la « géo-localisation » de la folie. Il n'y a plus moyen d'échapper. Georges Orwell doit être stupéfait de voir son 1984 se réaliser.

Les placements d'office seront l'objet d'une liste nationale connue (sous secret médical, bien sûr) de tous les hôpitaux psychiatriques. C'est bien pire que le casier judiciaire, car les erreurs ne seront jamais effacées.

On ne sait pas encore avec précision quelles seront les conditions permettant de placer une personne d'office, c'est capital, car une fois mise dans cette liste, elle n'en sortira plus†!

D'abord l'hospitalisation d'office donnera droit à un régime spécial qui va être extrêmement difficile à délimiter. Il faudra être sûr que les patients soient dans des espaces d'hospitalisation d'où on ne peut s'échapper. Ce n'est pas comme en prison, la différence a été affirmée cinq fois, c'est exact que d'une prison on peut encore s'échapper. †D'un hôpital psychiatrique on ne pourra plus fuir†^a.

La Ministre veillera aussi à la construction de 200 cellules ; une somme d'argent considérable a déjà été donnée à la Ministre de la Santé. Y seront associés quatre nouveaux centres pour

malades difficiles de 40 places chacun. L'enfermement est ainsi affirmé comme l'arme définitive contre la folie.

Si quelqu'un a l'idée (folle) de penser que le malade a été traité suffisamment pour pouvoir sortir (on se demande en effet comment pareille éventualité pourra être envisagée) il faudra obtenir d'abord l'accord du Préfet en personne. Car le Président a insisté : le Préfet ne délèguera plus à un sous-fifre cette surveillance. Cet homme responsable, le premier représentant de l'Etat dans le département, saura comment surveiller toute tentative de sortie. Le Président en a appelé constamment à la responsabilité de chacun. Cela veut dire clairement que les sanctions devant toute erreur vont pleuvoir dru, du Préfet au portier. L'allusion aux victimes éventuelles d'un fou était discrète mais portée au plus haut niveau.

Le Préfet va s'appuyer sur l'avis d'un comité de trois personnes. On entrevoit les procédures, les attentes interminables, les doutes, les demandes de vérification pour être certains ! On ne va pas demander aux experts en qui on fait toute confiance mais ils ont déjà tant de tâches difficiles. On demandera au chef de service concerné, à un cadre infirmier, et à un autre psychiatre libéral par exemple, car il faut que les libéraux s'associent au public. Ce choix est malicieux si on l'examine, il ne pourra pas décider d'une sortie.

Comment un tel comité pourrait-il affirmer que ce malade n'est pas dangereux ?

La notion de danger étant un pur fantasme (il n'y a jamais eu la moindre donnée scientifique pour dire ce qu'est le danger en la matière), la conséquence est grave : personne n'est capable d'affirmer que dans les moments qui viennent une personne que nous avons devant les yeux ne peut être dangereuse, personne†; et si un accident survenait tous les trois seront coupables. Le chef de service sachant que des peines de prison l'attendent ne pourra le faire, le cadre infirmier pourra le faire encore moins car il voudra défendre tous ses collaborateurs infirmiers, quant au psychiatre libéral, plus on peut enfermer les malades difficiles, plus son travail en cabinet sera paisible†; pour sa sauvegarde personnelle, pour sa vie de famille, il ne peut prendre le risque d'aller en prison.

Ainsi quatre professions seront à partir de demain extrêmement attentives à ne pas laisser sortir un malade qui aura manifesté le moindre signe de violence.

Va s'y adjoindre une cinquième qui après la condamnation récente à Grenoble de l'un d'entre eux sera encore plus vigilant pour que toutes ces mesures soient respectées : ce sont les Directeurs d'Hôpitaux, d'autant que le Président leur a rendu un vibrant hommage.

Le directeur va veiller à la reconstruction de murs infranchissables, des sauts de loup (détruits depuis 40 ans), au contrôle à la porte de l'hôpital, aux fermetures des cellules et des services, aux miradors aux quatre coins de l'hôpital (les caméras ne sont pas encore arrivées, on ne voit pas comment on va pouvoir s'en passer dorénavant), à la bonne observance des traitements obligatoires (car il faut aussi une surveillance administrative), au contrôle de tous les documents de placement d'office et surtout, surtout, aux mesures de permissions avec leurs traitements obligatoires associés, à son parc automobile enfin, pour aller rechercher avec la police les malades fugeurs, à tout moment et en nombre suffisant.

Si quelqu'un a besoin de soins psychiatriques « ne pas le soigner, c'est être coupable de non assistance à personne en danger », c'est d'autant plus simple qu'on ne saurait comment demander son consentement à une personne qui a perdu les sens ? (ceci était accompagné d'un geste significatif : le doigt présidentiel a pointé l'honorable crâne ! La démonstration scientifique est irrésistible.)

Pour conclure le Président a mis un terme à toute hésitation à obéir à ses ordres, la menace était claire, bien présente, elle a été affirmée avec une émotion sacrée, celle du Président, écartant d'un mot et d'un revers de main toute contestation, qui ne pourrait être « qu'idéologique ». Sur un champ aussi grave l'idéologie est donc interdite. Chacun a compris là que tout effort de compréhension clinique des troubles et toutes les approches humaines étaient ainsi écartées après avoir été sévèrement condamnées, car idéologiques. Le mot de conclusion a été prononcé avec le sourire, comme s'il savait qu'il y avait un mot qui allait tout faire accepter. Il a été dit que toutes ces affirmations allaient dans le sens de « l'humain » bien entendu » (clin d'œil appuyé) nous devons savoir qu'il sait ce qu'il faut nous dire !

Notre honte ! Mais pourquoi n'avons-nous pas crié notre terreur de voir s'imposer un tel régime de crainte, de perte de liberté. Jusqu'alors aucune loi française n'a franchi ces barrières intimes que sont le domicile, l'obligation de soins, la géo-localisation ! cette barrière a été franchie en s'appuyant sur cette notion insaisissable de danger.

Nous sommes effarés de constater l'état d'ignorance qui existe en haut lieu ?

C'est aussi la première fois qu'un Président de la République stigmatise une maladie précise. C'est une blessure humaine grave. Comment ces personnes portant cette prétendue maladie vont s'en relever alors que nous savons très bien la variété de troubles correspondant à ce diagnostic ? Nombre d'entre eux peuvent ne jamais être soignés parce qu'ils n'en ont pas besoin.

Comment les usagers de la Santé Mentale vont-ils oser dire que leurs troubles se rapportent à cette prétendue maladie ? Comment les usagers vont-ils pouvoir se défendre après telle affirmation venant de si haut, en public ?

Jamais la stigmatisation n'avait atteint ce niveau.

Ces usagers vont se sentir associés aux personnes dangereuses. Affirmation sans fondement qui devient sans limites.

Et pourtant:

Toutes les statistiques montrent que les malades mentaux ne sont pas plus souvent auteurs de crimes que la moyenne de la population.

Toutes les statistiques montrent qu'ils commettent moins de délits.

Toutes les statistiques montrent qu'au contraire les malades mentaux, au lieu d'être agresseurs sont 20 fois plus souvent victimes de violences que le reste de la population.

Pourquoi l'entourage du Président lui a-t-il permis de se couvrir ainsi de ridicule. Quand le Président des français se ridiculise, je me sens comme citoyen malmené et blessé car il nous représente tous.

C'est vrai que la folie fait peur depuis que l'homme existe. C'est vrai que tout doit être fait pour montrer à la population que la folie fait partie de l'homme, et que plus l'homme est entouré par la solidarité humaine plus sa folie est intégrée à sa personne, et au lieu de le diminuer, l'enrichit.

Une commission a été nommée au début de l'été pour faire des propositions afin de sauver la psychiatrie française de l'abandon dont elle était l'objet, la commission Couty ; son travail est balayée par cette invitation à la violence sécuritaire renforçant encore l'hôpital transformé en prison, et stigmatisant la folie avec tant de mépris.

Ce 2 décembre 2008 les professionnels de la psychiatrie, les usagers de la santé mentale ne peuvent rester muets. La seconde étape sera la loi. Il y a maintenant urgence. Nous savions qu'elle était dans les tiroirs depuis deux ans. Il fallait un événement. Ce fut le drame de Grenoble. La situation d'une personne suffit pour faire une loi qui va troubler 65 millions de personnes en ciblant un million et demi d'entre elles comme susceptibles de violences.

Dans les plus brefs délais c'est dans la rue qu'il faut défendre notre société, ses malades. Il y va de l'homme et des Français. De Tous.